

# MISE AU CONCOURS

## SUBSTITUT AU TENEUR DES REGISTRES D'IMPÔTS ET DU CADASTRE DE LA COMMUNE DE SIERRE

Le poste de Substitut au teneur des registres et du cadastre est mis au concours conformément aux dispositions du règlement sur les teneurs des registres d'impôts dans les communes du 2 avril 1969.

### Votre Activité

Vous devez seconder et remplacer le teneur des registres et du cadastre dans la mise à jour des documents du cadastre et de l'impôt, collaborer à tous travaux en lien avec la tenue du cadastre. Ce poste est intégré à l'administration communale.

### Le taux d'activité

Le taux d'activité est de 50 %.

### Entrée en fonction

L'entrée en fonction est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2021 ou à convenir.

### Votre profil

- Vous devez être une personne disponible, consciencieuse, de formation commerciale ou technique (en rapport avec la fonction) ;
- Etre en mesure d'exercer cette activité de manière indépendante ;
- Maîtriser les programmes informatiques standards (Word, Excel, etc) de même que le logiciel cadastre ;
- Avoir de bonnes connaissances dans la gestion du territoire et/ou du registre foncier de même que du territoire communal de Sierre.

Les offres de candidature, accompagnées du curriculum vitae, des copies de certificats et diplômes, doivent être adressées pour le **10 septembre 2021** au Département des finances et de l'énergie, Service cantonale des contributions, Bureau des taxes cadastrales, Av. de la Gare 35, 1951 Sion, avec mention "Substitut au teneur des registres".

DEPARTEMENT DES  
FINANCES ET DE L'ENERGIE  
Sion, le 27 août 2021